



Bruxelles - Capitale
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

- Service Tourisme -

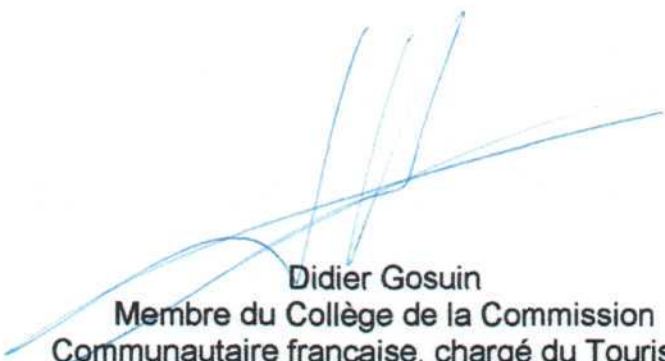
Agrément en qualité de chambre d'hôtes

décret de la Commission communautaire française du 14 janvier 1999 et
arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 4 mars 1999
fixant la procédure d'octroi, de suspension et de retrait de l'agrément en
qualité de chambre d'hôtes

délivré le 3 mai 2004 à
Monsieur Théodore Linder
domicilié rue du Marché au Charbon 118
1000 Bruxelles

pour l'exploitation de 3 chambres d'hôtes

Autorisation n° 1000/004


Didier Gosuin
Membre du Collège de la Commission
Communautaire française, chargé du Tourisme